

Décret

Générale

colonial

Décret n° 28 Février 1937 28 Février 1937

n° 28

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vule décret du 18 février 1936, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er} —Est approuvé l'arrêté n° 768 pris en conseil d'administration, le 24 novembre 1936, par le Gouverneur de la Côte française des Somalis et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1936. Art. 2. —Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Albert LEBRUN.Par le Président de la République :**Le Ministre des colonies,Marins MOUTET.**